



PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service eau risques nature  
Pôle eau

Affaire suivie par : Mme Lolita ARRIGHI  
Mail : [lolita.arrighi@herault.gouv.fr](mailto:lolita.arrighi@herault.gouv.fr)  
Tél. : 04 34 46 62 21

Votre réf :  
Notre réf :

Montpellier, le **25 MARS 2019**

**Objet : Validation du PGRE de l'Orb**

Pièce(s) jointe(s) :

Monsieur le Président,

Afin de préserver la ressource en eau du bassin versant de l'Orb, identifiée en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, je vous ai sollicité par courrier du 17 mars 2017 pour que le SMVOL élabore un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

J'ai pris connaissance du PGRE validé par la CLE du 11 juillet 2018.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'ampleur du travail accompli en concertation avec les différents usagers et acteurs de l'eau. Je constate que l'avis de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) du 13 juin 2018 bien été pris en compte, que le PGRE présente un caractère suffisamment ambitieux et opérationnel, et que les actions sont à la hauteur des objectifs de débits fixés en 2021 par le SDAGE. Il conviendra d'intégrer ce PGRE au futur SAGE révisé.

La trajectoire de retour à l'équilibre étant dorénavant fixée, il importe de concentrer les efforts sur la mise en œuvre des actions et le suivi de leurs effets. Chaque maître d'ouvrage identifié dans le plan d'action doit maintenant faire le nécessaire pour mener à bien l'action programmée, et je sais pouvoir compter sur l'animation et l'accompagnement du SMVOL pour faciliter cet exercice.

Je serai particulièrement attentif à ce que les économies d'eau programmées dans le PGRE sur les infrastructures de distribution (amélioration du rendement des réseaux AEP, programmes d'économie des prélèvements agricoles, ...) se traduisent effectivement par des réductions de prélèvements dans les cours d'eau, d'autant plus si ces projets reçoivent des financements publics.

M. Jean Noël BADENAS  
Président du SMVOL  
SMVOL  
Domaine de Bayssan le Haut  
Route de Vendres  
34500 BEZIERS

Copie : Président CLE SAGE Orb Libron

La mise en œuvre du PGRE devra faire l'objet d'un suivi régulier par le biais de son bilan annuel présenté en CLE, aussi bien sur l'avancement des actions que sur l'évaluation de leurs effets sur les débits des cours d'eau.

Pour leur part, les services de l'État conduiront les actions réglementaires permettant de mettre en adéquation les autorisations administratives existantes et le partage de la ressource disponible prévu dans le PGRE. Pour certains usagers, ce travail nécessitera au préalable une régularisation administrative de leurs ouvrages et prélèvements. La méthode et le calendrier seront ajustés aux enjeux des différents secteurs géographiques, et seront coordonnés avec la poursuite de la démarche réglementaire de relèvement des débits réservés. Par ailleurs l'État portera une attention particulière à la démonstration de l'adéquation besoin-ressources lors des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme du territoire alimenté en tout ou partie par la ressource issue de l'Orb.

Le PGRE approuvé sera consultable sur le site internet des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée ([www.eaufrance](http://www.eaufrance)) et sur le site internet des services de l'État de l'Hérault.

Enfin, je rappelle que la stratégie d'élaboration de ce premier PGRE était de se concentrer sur les actions les mieux définies. Durant la phase de mise en œuvre du PGRE, il conviendra de poursuivre la réflexion sur la gestion de crise sécheresse et sur les modalités pratiques d'affectation de volumes à de nouveaux usages. De même, si les plans d'actions pré-existants en matière d'irrigation sur les affluents de l'Orb ne sont pas intégrés au PGRE, leur mise en œuvre effective reste nécessaire à l'objectif de résorption du déficit en 2021 sur la Mare, le Jaur et le Vernazobres. En matière d'eau potable, les diagnostics des réseaux doivent être rapidement finalisés pour permettre l'engagement de programmes de travaux. L'amélioration des connaissances doit être poursuivie dans la continuité du travail déjà déployé par le SMVOL (campagnes de jaugeages, observatoire, etc...).

Si le présent PGRE n'aborde pas la question de l'allocation de la réserve des Monts d'Orb, gérée par BRL pour le compte de la Région Occitanie, j'invite la CLE à participer activement aux réflexions relatives aux transferts de cette ressource à l'extérieur du bassin versant hydrographique de l'Orb. À ce titre, je rappelle que l'orientation 4-06 du SDAGE préconise l'instauration d'instances de concertation supra-bassin versant (notamment en matière de gestion quantitative), à l'initiative soit des CLE, soit de l'État.

Le service en charge de la politique de l'eau à la DDTM est à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite du PGRE, et je vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez dans sa mise en œuvre.

Certain de pouvoir compter sur votre étroite collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet,  
sur le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général



Pascal OTHEGUY